

Décision

Générale

colonial

Décision n° 475 accordant une permission à Mlle Bebeau

n° 475

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 dn 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement, du personnel, auxiliaire européen de la Côte, française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 29 avril 1949 formulée par Mlle Bebeau (Edmée) secrétaire dactylographe auxiliaire en service, aux affaires économiques

Vu l'avis favorable du chef du service des affaires économiques.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Lue permission d'absence d'un mois à solde entière, pour eu jouir à Harrar (Ethiopie), est. accordée, à Melle Bebeau (Edmée), secrétaire dactylographe auxiliaire, 3e catégorie, eu service aux affaires économiques. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1949, sera enregistrée et communiquée partout, où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.